



CHaïlans

CHARTE GRAPHIQUE
Guide d'application de l'identité visuelle

Cette charte graphique a été conçue pour vous guider dans l'utilisation de l'identité visuelle de Challans.

Elle répertorie les principes d'application de la marque ainsi que ses codes graphiques identitaires.

Il est important de suivre les règles énoncées dans ces pages afin de garantir la cohérence de l'identité visuelle.

LE LOGOTYPE



CHallans

—

Le logotype de la ville de Challans est unique. Il a été, lettrage et emblème, spécialement dessiné. On ne peut, en conséquence, le modifier, le transformer ou le redessiner. Il est également recommandé de ne pas l'appliquer sur des fonds qui nuisent à sa lisibilité ou qui soient contraires à l'esprit de la marque et de la ville.

Toute reproduction de ce logotype doit se faire à partir d'un document d'exécution.

LE LOGOTYPE | VERSIONS



Selon le type d'application, le logotype peut être utilisé en couleur ou en noir et blanc, et en positif ou en négatif. Il peut également être appliqué sur fond iconographique quand cela ne nuit pas à sa lisibilité.

LE LOGOTYPE | PROTECTIONS

ZONE DE PROTECTION GLOBALE



ZONE DE PROTECTION PROPRE AUX CODES GRAPHIQUES DE LA VILLE



—

Afin d'éviter toute perturbation visuelle du logotype, une zone de protection a été définie autour de celui-ci. Elle se construit à partir de la lettre «H» selon le schéma ci-contre.

Aucun élément extérieur à la charte ne doit empiéter sur cette zone.

—

A titre exceptionnel, les éléments de langage graphique identitaire (pictos, système filaire et pastille), bénéficient de brèches dans la zone de protection, afin de pouvoir les associer davantage au bloc marque quand cela est nécessaire.

TAILLE MINIMALE

Chaillans

15 mm
ou 50 pixels

**IL EST IMPÉRATIF
DE RESPECTER LA TAILLE
MINIMUM ET LA ZONE
DE PROTECTION.**

**CES DEUX RÈGLES
ÉLÉMENTAIRES D'USAGE
PERMETTENT DE PRÉSERVER
LA LISIBILITÉ DU LOGOTYPE
ET DU BLOC MARQUE.**

LE LOGOTYPE | INTERDITS



—
Exemples d'applications interdites

**IL EST IMPÉRATIF DE RESPECTER
LES RÈGLES D'APPLICATION
DU LOGOTYPE.**

IL EST DONC INTERDIT :

- DE MODIFIER LE LOGO, DE LE DÉFORMER ET DE LE MASQUER PARTIELLEMENT.
- DE MODIFIER LE SIGNE ET DE LE RE-DESSINER.
- D'AJOUTER DES SIGNES AU LOGO TELS QUE DES BULLES OU DES POINTS D'EXCLAMATION.
- DE MODIFIER LES PROPORTIONS DU TEXTE OU DE LA VIGNETTE, LA POSITION ET L'ESPACEMENT DES LETTRES.
- D'ÉTIRER, DE COMPRESSER, DE DÉNATURER LES ÉLÉMENTS DU LOGO.
- DE MODIFIER LA COULEUR ET D'AJOUTER DES EFFETS (OMBRE PORTÉE, ÉCLAT, ETC.)
- DE DÉPLACER LE SYMBOLE.
- DE MODIFIER LA POLICE.
- DE LE PLACER SUR UN FOND QUI NUIT À SA LISIBILITÉ.

LES COULEURS

1. COULEURS PRINCIPALES



**BLEU
NUIT**

Pantone Reflex Blue C
CMJN_100/89/27/15
RVB_36/50/105
HEX_#243269



**ROUGE
VITAMINÉ**

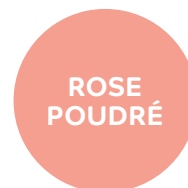
Pantone 172 C
CMJN_0/80/80/0
RVB_232/79/15
HEX_#e84e0f

2. COULEURS COMPLÉMENTAIRES



**BLEU
CANARD**

Pantone 7466C (90%)
CMJN_74/6/24/0
RVB_0/173/173
HEX_#00adc1



**ROSE
POUDRÉ**

Pantone 1625C
CMJN_0/48/38/0
RVB_244/159/145
HEX_#f49f91



**GRIS
MINÉRAL**

Pantone Cool Gray 1C (30%)
CMJN_6/5/6/0
RVB_243/241/240
HEX_#f3f1f0



**VERT
EAU PALE**

Pantone 7471C
CMJN_52/0/24/0
RVB_130/202/203
HEX_#82cacb



**POURPRE
TERRIEN**

Pantone 676C (95%)
CMJN_30/100/28/20
RVB_157/19/89
HEX_#9d1359

Le respect des couleurs est essentiel à l'application correcte de la marque. Les équivalences qui ont été définies, correspondent aux différents procédés de reproduction de la marque : impression offset, écran et aux différents supports sur lesquels celle-ci s'applique (édition, web, signalétique, etc).

Les couleurs principales sont les couleurs institutionnelles et identitaires de la ville de Challans, et les couleurs complémentaires viennent enrichir la palette pour des supports nécessitant une gamme colorimétrique plus large.